



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 décembre 2020
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2021

1^{er}-4 février 2021, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour l'Uruguay
(2021-2025)**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	9
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	10
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Uruguay (2021-2025)	12



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. Selon le rapport mondial 2019 sur le développement humain, l'Uruguay fait partie des pays ayant un indice de développement humain très élevé. Depuis 2013, la Banque mondiale le classe parmi les pays à revenu élevé ; en 2019, son revenu national brut par habitant s'élevait à 16 230 dollars. Depuis 2003, l'économie uruguayenne enregistre des taux de croissance positifs, s'établissant en moyenne à 3,9 % entre 2003 et 2019. Des politiques macro-économiques prudentes, des partenaires commerciaux divers et d'abondants flux d'investissement étranger direct ont alimenté la croissance et aidé le pays à résister aux chocs régionaux. En dépit de ces avancées, depuis 2015, les taux de croissance du produit intérieur brut sont faibles, l'économie ayant enregistré un taux d'expansion d'à peine 0,2 % en 2019. La crise due à la COVID-19 a frappé l'Uruguay en période de stagnation économique. La croissance est entravée par des contraintes structurelles liées à l'investissement dans l'infrastructure, à l'intégration dans les chaînes de valeur mondiales, à l'éducation et à l'utilisation intensive des ressources naturelles.

2. La croissance économique, conjuguée à l'élargissement de la couverture sociale, a ouvert la voie à une nette réduction du taux de pauvreté, tombé en 2017 à 7,9 %, niveau historiquement bas, contre 32,5 % en 2006. Le taux de réduction de la pauvreté a toutefois régressé considérablement à partir de 2011, tombant à 8,8 % en 2019. À mesure que le taux de réduction de la pauvreté a diminué, les politiques sociales ont été de plus en plus remises en question et, à terme, n'ont plus permis de réduire encore les inégalités dans l'accès à l'éducation et au logement. Pour lutter contre une pauvreté fermement enracinée, il faudra une planification stratégique à long terme et des mesures sectorielles allant au-delà des transferts monétaires afin de remédier à la vulnérabilité liée aux risques climatiques. Ces efforts seront faits dans le contexte de la pandémie de COVID-19, ce qui aura pour effet d'ajouter à la pression exercée sur le bien-être et la situation économiques. Si l'Uruguay compte l'une des plus vastes populations de classe moyenne d'Amérique latine, une partie non négligeable de cette population reste vulnérable aux chocs économiques, qui risquent de la plonger dans la pauvreté.

3. La pauvreté touche particulièrement les enfants, les femmes et les personnes d'ascendance africaine. Les enfants âgés de moins de 6 ans enregistrent un taux de pauvreté plus élevé (17,2 % en 2018) que toutes les autres tranches d'âge. À l'autre extrême, le taux de pauvreté des personnes âgées de 65 ans et plus était de 1,4 %, ce qui met en évidence des inégalités intergénérationnelles marquées. En outre, la situation des jeunes sur le marché du travail est particulièrement difficile : le taux de chômage des jeunes de 29 ans et moins atteint 20,2 %, alors que le taux global de chômage est moitié moins élevé. En 2018, les taux de pauvreté et de chômage des personnes d'ascendance africaine étaient plus élevés (17 % et 11 %, respectivement) que ceux du reste de la population (8,3 % et 8 %). Les inégalités entre les sexes constituent une difficulté majeure en termes de développement humain. Le taux de féminicide enregistré en Uruguay (1,7 pour 100 000 habitants en 2018) place le pays au sixième rang des 16 pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour lesquels on dispose de données sur cette question. L'écart de rémunération entre les sexes s'est resserré mais il subsiste, au détriment, en particulier, des femmes peu instruites (en 2020, l'Uruguay a un indice des inégalités entre hommes et femmes de 0,7 dans le domaine de la participation et des débouchés économiques, ce qui signifie que les femmes ont 30 % moins de chances que les hommes de jouir d'une participation égale et de l'égalité des chances dans le domaine économique). Les femmes sont peu représentées dans la sphère politique (seuls 22,2 % des sièges du Parlement étaient occupés par des femmes en 2019), et aux postes décisionnels dans les entreprises et

les syndicats. Des inégalités territoriales subsistent, notamment entre les régions rurales et urbaines pour ce qui a trait à l'accès aux services et aux débouchés, et la région nord du pays reste à la traîne en termes de développement (le département de Rivera, dans le nord du pays, affichait l'Indice régional de développement humain le plus faible en 2017, à savoir 0,765 – soit 10 % en-deçà de Montevideo, qui avait un indice de 0,841). Les principaux indicateurs mettent en évidence des écarts entre les régions : en 2019, par exemple, l'économie informelle représentait 20,5 % des emplois dans le sud métropolitain, et pas moins de 40,5 % dans la région nord-est.

4. Le PNUD apporte de longue date son concours à la mise en œuvre des politiques publiques et s'est bâti, par suite de cela, une réputation solide en Uruguay. Dans le domaine du développement, il est considéré comme un partenaire fiable, transparent et efficace, qui soutient la réalisation des objectifs de développement à long terme dans le cadre d'une perspective mondiale. Cette légitimité lui permet d'assumer un rôle phare dans la promotion du débat démocratique et du dialogue ouvert, et dans la conception de mesures interinstitutionnelles destinées à permettre d'atteindre les objectifs de développement.

5. En collaboration avec ses partenaires, le PNUD s'efforce d'examiner les difficultés et les possibilités qui se présentent dans l'ensemble du pays, tout en prenant part à des discussions décisives sur des questions politiques et techniques dans les instances et les réseaux mondiaux. Cela lui a permis de devenir un acteur incontournable de l'acquisition et de la diffusion de connaissances, de contribuer ainsi à la mise en œuvre de politiques fondées sur des données probantes et de fournir une assistance et des conseils techniques concrets à chaque phase du cycle d'élaboration et de mise en œuvre des politiques.

6. Le PNUD a produit un volume considérable d'informations et de données aux fins de la promotion du développement durable. Compte tenu de la situation mondiale actuelle, ces efforts doivent contribuer de façon synergique à la mise en place d'une plateforme de connaissances et de recherche qui jouerait le rôle de catalyseur et engloberait à la fois la conception et la communication stratégique d'informations et d'analyses des politiques publiques. La demande d'innovation est plus importante de la part des réseaux locaux en matière de développement et de transferts de connaissance, le but étant essentiellement de réduire les inégalités interterritoriales. Le PNUD renforcera cette capacité particulière qu'il a de mettre en commun des connaissances acquises et des solutions élaborées au plan national, tout en encourageant la prise en considération de l'avis d'experts internationaux à des fins d'apprentissage et d'adaptation.

7. Promouvoir l'innovation et l'échange de connaissances permet de faire partager l'expérience des uns et des autres et d'instaurer une collaboration entre les différents territoires d'un même pays qui cherchent des solutions semblables, et entre l'Uruguay et d'autres pays de la région et du reste du monde. La localisation des objectifs de développement durable est un élément clé de la stratégie territoriale. En tirant parti de l'expérience acquise et en élaborant des feuilles de route claires, le PNUD apportera son appui à la réalisation d'objectifs cruciaux, en inscrivant le nouveau cadre de développement durable dans un contexte local.

8. Le PNUD a acquis des compétences considérables pour ce qui est du renforcement des capacités étatiques, en apportant des contributions pour renforcer les institutions publiques dans les domaines de la protection sociale, de la réglementation environnementale et de la gouvernance démocratique. La souplesse et l'adaptabilité du PNUD ont fait de lui un partenaire de choix dans les domaines de l'innovation et de l'expérimentation en politiques publiques.

9. Selon l'évaluation indépendante du programme de pays réalisée en 2019, un grand nombre des principales réalisations du PNUD sont liées à sa position stratégique, elle-même fondée sur sa réputation et son efficacité administrative et sur une offre permanente d'expertise visant à compléter les efforts et les capacités nationales en matière de développement. Le PNUD a apporté de précieuses contributions aux fins de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une nouvelle génération de politiques sociales qui ont contribué à réduire les inégalités sociales, en favorisant l'intégration professionnelle et économique des segments vulnérables de la population. Il a joué un rôle de premier plan dans le renforcement des capacités institutionnelles et l'appui à la mise en œuvre de politiques et de pratiques visant à : assurer une gestion durable des ressources naturelles et la préservation de la biodiversité ; réduire les polluants ; atténuer les changements climatiques et s'y adapter ; réduire les risques de catastrophe. Le PNUD a contribué à assurer une participation plus large du public, ainsi qu'une plus grande transparence, un plus grand respect du principe de responsabilité et une meilleure efficacité des institutions publiques. Il est ressorti de l'évaluation, en revanche, qu'il devait améliorer encore l'appui qu'il apportait à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire.

10. L'Uruguay étant aujourd'hui parvenu au statut de pays contributeur net, le PNUD va désormais examiner des moyens plus stratégiques de s'attaquer à des questions de développement complexes et pluridimensionnelles. Il tirera parti des compétences thématiques pour promouvoir le dialogue et la conception de politiques publiques innovantes. Dans le cadre d'une approche intersectorielle et multipartite, le PNUD assumera son rôle d'intégrateur dans trois domaines interdépendants : a) le cadre analytique (en redéfinissant les questions dans le cadre d'une approche systémique) ; b) les coalitions et alliances tactiques (en consolidant un noyau dur de partenariats et en cherchant constamment d'autres collaborations dynamiques et thématiques) ; c) la coopération interorganisations. Il lui faut pour cela comprendre comment passer de la gestion de projets à l'intégration et à la mise en relation des dossiers de projets. Le nouveau « laboratoire d'accélération » (*Accelerator Lab*) servira de catalyseur de nouveaux partenariats, d'instruments et d'échanges de connaissances, en aidant le pays à placer la nature et la population au cœur de ses politiques publiques. Pour mieux cerner la complexité des enjeux de développement et élaborer un portefeuille complet d'interventions afin de s'attaquer à ces questions, le PNUD améliorera encore ses partenariats avec les pouvoirs publics, la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé.

11. Le PNUD s'efforcera en particulier de promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et de déterminer, de cartographier, de faire correspondre et de faciliter les possibilités de transfert et d'échange de connaissances.

12. Le PNUD encouragera un changement d'orientation dans la réforme de l'administration publique en aidant à moderniser celle-ci et à créer un nouveau Ministère de l'environnement. La reconfiguration du schéma de protection sociale, la réforme des systèmes de sécurité sociale, l'amélioration des politiques relatives aux sciences et à la technologie et le développement du capital humain contribueront à accroître la cohésion sociale et la résilience pluridimensionnelle.

13. L'accent sera mis, une nouvelle fois, sur la sécurité de la population et les approches innovantes visant à lutter contre les manifestations récentes de la criminalité organisée et du trafic de drogue. Il est également utile, pour les femmes et les filles, que l'on assure le suivi de la loi d'ensemble sur la violence fondée sur le genre, mise en œuvre au moyen des divers dispositifs, services et politiques publiques de prévention et de prise en charge des victimes.

14. Le PNUD apportera son concours à la mise en œuvre d'un programme de transition économique et productive visant à promouvoir la viabilité et la résilience

des territoires et des collectivités. En 2019, PNUD Uruguay, qui a été parmi les premiers bureaux du PNUD à intégrer les objectifs de développement durable, a conçu et créé le Redefining Future Uruguay Studio (Studio « Redéfinissons l'Uruguay du futur »), qui s'est servi de la conception créative pour proposer une approche holistique de réduction des risques et d'accroissement des possibilités de développement durable à long terme à l'heure où l'Uruguay recevait les investissements étrangers directs les plus importants dont il ait jamais bénéficié.

15. Par son rôle d'organisateur et d'intégrateur, le PNUD a renforcé la participation et le dialogue interorganisations. Il collabore étroitement avec d'autres organismes sur des questions telles que : la violence sexiste et la participation des femmes à la vie politique (Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes – ONU-Femmes); les informations publiques et la pollution informationnelle (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – UNESCO); les politiques territoriales relatives aux enfants et aux adolescents (Fonds des Nations Unies pour l'enfance – UNICEF); les questions relatives aux lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, les données et inégalités raciales (FNUAP); les populations migrantes (Organisation internationale pour les migrations – OIM); le handicap, les droits de l'homme et le principe consistant à ne faire aucun laissé-pour-compte (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme – HCDH); l'agroécologie, les économies verte et bleue (Programme des Nations Unies pour l'environnement – PNUE, ONUDI, UNITAR, OIT, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture – FAO); l'adaptation aux changements climatiques (FAO), la transition énergétique (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel – ONUDI), la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts (PNUE, FAO); la réforme de la sécurité sociale, les données sur la sécurité sociale (Banque mondiale, FNUAP, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes – CEPALC). Avec le bureau du Coordonnateur résident, le PNUD a participé à différentes initiatives interorganisations, notamment à l'intervention intégrée destinée à pallier l'incidence socio-économique de la COVID-19, ou a dirigé de telles initiatives.

II. Priorités du programme et partenariats

16. L'objectif global du programme est de promouvoir des processus transformateurs destinés à mettre en place des modèles de gouvernance efficaces, pour permettre l'adoption de modèles de consommation et de production durables, et assurer un bien-être collectif et une résilience globale. Le nouveau contexte lié à la COVID-19 pose des difficultés, mais il offre également des possibilités pour permettre de reconstruire en mieux. Le PNUD interviendra rapidement pour répondre aux urgences à court terme et définir des priorités à long terme qui soient orientées vers l'avenir dans différents domaines, notamment la prestation de services de santé et de services sociaux, l'assistance aux populations les plus vulnérables et l'acquisition de connaissances aux fins de l'élaboration de politiques pendant la période de relèvement.

17. Le PNUD accélérera sa transition pour passer d'un appui opérationnel et administratif à une assistance touchant davantage le fond du sujet à chaque étape du cycle d'élaboration et de mise en œuvre des politiques. Si le nouveau programme de pays tire parti des initiatives menées et de l'expérience acquise au cours des cycles précédents, il est également prévu que le PNUD aide le Gouvernement à envisager de nouveaux programmes, de nouvelles approches et de nouveaux sujets pour lui permettre d'atteindre ses objectifs stratégiques prioritaires en matière de développement.

18. La stratégie mise au point par le PNUD pour aider l'Uruguay à réaliser les objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'articulera autour de trois axes principaux. Chaque axe représente un espace dans lequel un ensemble de questions interagissent et se relient dans une optique de changement. La stratégie vise à tirer profit de la corrélation entre les priorités nationales, régionales et mondiales définies dans le Plan stratégique 2018-2021, tout en introduisant la vision définie dans le Plan-cadre de coopération 2021-2025. Les priorités définies par la coalition au pouvoir sont axées sur différentes dimensions principales, à savoir : la réforme de l'administration publique ; l'efficacité et la transparence des pouvoirs publics ; le logement et l'intégration socio-territoriale ; la sécurité commune ; les débouchés professionnels et les perspectives éducatives ; le principe consistant à ne faire aucun laissé-pour-compte ; la durabilité. L'approche par axe principal permet de définir des ensembles de perspectives stratégiques qui serviront de point de départ pour l'élaboration des programmes.

Axe 1. Transition économique-productive au service de l'égalité et de la durabilité

19. Le PNUD aidera le pays à s'orienter vers des systèmes de production, des investissements et des pratiques de consommation durables qui contribueront à assurer une répartition équitable des avantages aux plans tant social que territorial. Il soutiendra le Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines, le Ministère de l'environnement et le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche en mettant en œuvre et en corrélant différents projets et plans, en produisant des données probantes, en renforçant les capacités et en facilitant la coordination intra-institutionnelle et interinstitutionnelle dans les secteurs public comme privé, dans le cadre de la transition du pays vers un modèle de développement durable. Il promouvra l'intégration de politiques productives et environnementales dans les systèmes de production et les chaînes de valeur. Il s'efforcera de favoriser la définition de nouveaux avantages concurrentiels moins gourmands en ressources naturelles et fondés sur la technologie et les connaissances acquises, notamment la transition stratégique vers une mobilité durable à faible émission de carbone. Il encouragera également la création de nouvelles économies, vertes, circulaires, sociales et solidaires, axées sur la proximité, la qualité et le savoir-faire, le patrimoine culturel et la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et les énergies propres et renouvelables.

20. Opérer la transition vers un modèle de production et de consommation durables suppose de protéger les moyens de subsistance des personnes vulnérables, et de créer des emplois verts et inclusifs et un environnement plus sain pour l'ensemble de la population. L'amélioration des services écosystémiques par une gestion environnementale adaptée, et l'adoption de mesures d'atténuation des changements climatiques, d'adaptation à ces changements et de préservation de la biodiversité qui répondent aux besoins des hommes comme des femmes permettent de tirer des avantages directs, notamment de créer des territoires sûrs, inclusifs, dynamiques et résilients, en particulier au bénéfice des populations les plus vulnérables. Les stratégies d'emploi inclusives profitent directement aux groupes de population qui rencontrent des difficultés d'ordre structurel. La priorité est donnée aux jeunes et aux femmes, le but étant de les aider à sortir de l'économie informelle, à améliorer leurs compétences en vue d'une reconversion et de la recherche d'un emploi, et à progresser dans leur parcours éducatif.

21. La consolidation de l'écosystème national de l'innovation et l'élargissement du programme de recherche et développement profitent à la société dans son ensemble, et en particulier aux populations les plus vulnérables. Cela crée les conditions nécessaires à l'élaboration de politiques publiques et de dispositifs permettant de répondre à des questions complexes qui sont au centre des préoccupations actuelles

(sans-abrisme, personnes privées de liberté) et qui feront partie des objectifs « du futur » (biotechnologie alimentaire, cannabis à usage médical, mobilité durable).

Axe 2. Amélioration des capacités à des fins d'insertion sociale et de participation citoyenne

22. L'Uruguay a d'importants objectifs à atteindre en matière d'insertion sociale ; il doit : continuer de généraliser l'accès aux possibilités les plus essentielles de sorte que celles-ci profitent à des populations et à des groupes traditionnellement exclus, et améliorer les capacités générales (capacité institutionnelle, autonomisation, parole, participation politique active et effective) à tous les niveaux (individus, groupes, populations et institutions).

23. Le PNUD contribuera à transformer le secteur public en apportant son concours à l'instauration d'un nouveau système de carrière fonctionnel et de politiques modernes de gestion humaine, qui auront des répercussions positives directes sur la gestion de la fonction publique par la mise en place d'un système clair de mesures incitatives et de règles transparentes relatives à l'avancement et au développement professionnel. Cette démarche aura des conséquences positives pour le pays en ce qu'elle permettra de faire en sorte que l'on puisse maintenir un personnel qualifié dans le secteur public et assurer une gestion publique plus efficace.

24. Le PNUD tirera parti de l'expérience qu'il a acquise dans l'ensemble du pays pour contribuer encore au développement des capacités des autorités infranationales et à l'amélioration de la coordination entre les différents échelons de l'administration publique. Il apportera son concours aux réseaux régionaux de collectivités locales et soutiendra le dialogue entre les différentes parties prenantes, pour améliorer l'efficacité et l'application des mesures de politique publique et renforcer les processus de développement locaux. Cela permettra de réunir les conditions nécessaires à la participation des jeunes et des femmes à la prise de décisions, et d'améliorer ainsi l'incidence des nouveaux programmes et l'inclusion de ces groupes dans des domaines de développement individuel et collectif.

25. Le PNUD s'efforcera d'améliorer la politique de protection sociale de l'Uruguay en soutenant la réforme sur les plans de la responsabilisation, de l'égalité et de la gestion fondée sur des faits, en mettant l'accent sur les femmes, les jeunes et le secteur informel. Il fournira une assistance technique au pays pour lui permettre de se fixer des critères pluridimensionnels en matière de protection sociale et de renforcer ses institutions.

26. Le PNUD veillera à ce que les phases de redéfinition et de transformation post-COVID-19 reposent sur le principe consistant à ne faire aucun laissé-pour-compte, en appuyant la mise en place de mesures et de mécanismes permettant de donner des moyens d'action aux groupes de population traditionnellement vulnérables, notamment aux populations d'ascendance africaine, aux personnes placées en institution, aux lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes et aux personnes handicapées. Il s'appuiera sur ses plateformes à l'effet catalyseur pour aider le pays à mettre en œuvre des politiques sociales transformatrices qui conjuguent des cadres fondamentaux universels et des actions ciblées, et à renforcer les capacités de production en adoptant des approches intégrées.

27. Le PNUD soutiendra la stratégie de transformation numérique mise en œuvre par l'Agence pour l'administration en ligne et la société de l'information et le Bureau de la planification et du budget pour promouvoir la création d'espaces ouverts permettant la participation, la planification des situations à venir, et la coordination entre les différents échelons de l'administration publique. Il aidera le Ministère du travail, le Ministère de l'éducation et le Bureau national de la fonction publique à

combler d'importantes lacunes en matière de compétences, et à remédier aux inégalités éducatives et aux différences en termes d'aspirations.

Axe 3. Un nouvel ensemble de solutions de cohésion sociale

28. En Uruguay, on observe encore des différences de trajectoire pour ce qui est de l'accès aux perspectives et à la protection sociale, ce qui a pour effet d'exacerber la ségrégation socio-territoriale. En collaboration avec les organisations de la société civile, le Ministère de l'environnement et le Ministère du développement social, le PNUD apportera son concours à la conception de solutions universelles, mais adaptées au contexte national, visant à renforcer la cohésion sociale et la résilience des populations sous l'angle d'une gouvernance globale et inclusive. Les gouvernements qui se sont succédé ont inscrit la question des logements informels et précaires parmi leurs priorités et le PNUD entend affiner l'utilité de son appui en la matière, en collaborant avec le Ministère du logement et de l'aménagement urbain et les autorités infranationales¹.

29. Une fois réformé, le système de protection sociale devra mettre l'accent sur les groupes de population vulnérables en prévoyant l'élargissement de la couverture de services et de prestations. La réforme prévue de la sécurité sociale doit permettre de réunir les conditions nécessaires pour assurer la viabilité du système et l'égalité intergénérationnelle et horizontale. Cet ensemble de mesures visera notamment les jeunes travailleurs et aidants informels en situation précaire.

30. Les ménages vulnérables bénéficieront de politiques globales en matière de logements sociaux qui permettront d'améliorer leurs conditions de vie et leur bien-être social, prendront part à la prise de décisions et auront accès à des espaces d'insertion sociale. Quant aux groupes en situation d'exclusion, notamment aux populations qui vivent dans des établissements urbains informels, dans des logements surpeuplés ou dans la rue, des mesures stratégiques seront prises pour lever les restrictions, donner à ces groupes de population des moyens d'action et favoriser leur autonomie.

31. La question de l'autonomisation des femmes et des filles est systématiquement prise en considération dans toutes les réalisations du programme, et constitue également un produit à part entière permettant de mesurer l'augmentation de la responsabilisation et de la visibilité. Cette approche repose sur une perspective axée sur les droits de l'homme et les questions de genre qui met en avant la nécessité de rester focalisé sur ce qui devrait être fait et sur la manière de le faire. Le pays a d'importants progrès à faire s'agissant des relations entre hommes et femmes : il doit faire de l'égalité des sexes un objectif inscrit dans des politiques concrètes, et garantir l'égalité des sexes à tous les niveaux au sein de ses institutions. Les droits et l'autonomisation des personnes handicapées sont systématiquement intégrés dans toutes les réalisations du programme. Cette approche repose sur une perspective axée sur les droits de l'homme qui met en avant la nécessité de rester focalisé à la fois sur ce qui devrait être fait et sur la manière dont cela devrait être fait afin de ne faire aucun laissé-pour-compte. Le pays a également d'importants progrès à faire dans le domaine des droits des personnes handicapées : pour ce faire, il doit veiller à ce que la non-discrimination, la suppression des obstacles et le renforcement de l'égalité des chances comptent parmi ses objectifs, inscrits dans des politiques concrètes, et faire en sorte que ses institutions soient accessibles aux personnes handicapées à tous les niveaux.

¹ Le Programme de valorisation des quartiers est la principale initiative publique soutenue par le PNUD dans ce domaine ; il est en cours de refonte, le but étant d'accroître son utilité et son efficacité.

32. L'hypothèse de changement du programme de pays s'articulera autour de trois axes : a) connaissances et recherche ; b) innovation ; c) lien entre les réseaux mondiaux et locaux.

33. Le PNUD concevra sa stratégie de partenariat à partir d'un système dynamique d'alliances. Cela permettra de collaborer de façon itérative avec les différentes parties prenantes, et de consolider ainsi une coalition centrale – dirigée par le Gouvernement – et des réseaux thématiques tactiques pour faire face aux différents problèmes qui se posent. Le PNUD continuera de renforcer son partenariat avec l'Agence uruguayenne de coopération internationale, son principal homologue, et approfondira encore ses relations avec le milieu universitaire, les syndicats, les groupes de réflexion, les organisations de la société civile et le secteur privé.

34. Les principaux partenaires de financement sont le Gouvernement, les institutions financières internationales, en particulier la Banque interaméricaine de développement, et les fonds verticaux – le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat. Le PNUD promouvra également l'écosystème d'investissement à impact social en Uruguay et les investissements du secteur privé dans le cadre du Programme 2030.

35. Le PNUD renforcera les stratégies de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, en faisant de l'Uruguay un fournisseur de savoir-faire et en tirant parti de l'expérience cumulée acquise dans le cadre du programme binational du Fonds de coopération Mexique-Uruguay. Il encouragera également la coopération décentralisée.

III. Administration du programme et gestion des risques

36. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

37. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies, le but étant de gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

38. L'Agence uruguayenne de coopération internationale assumera la fonction d'organisme public de coordination, tandis que d'autres autorités nationales et infranationales joueront le rôle de partenaires d'exécution, comme prévu dans le Plan-cadre de coopération.

39. En tant que pays contributeur net, l'Uruguay recevra l'appui du PNUD aux fins de la mise en place de mécanismes d'élaboration à l'intention des donateurs et des partenaires internationaux, en vue d'assurer plus de cohérence et d'efficacité pour ce qui a trait aux résultats de la coopération. La stratégie de partenariat et de mobilisation de ressources sera centrée sur les possibilités de financement permettant de mettre au point des solutions innovantes pour relever des défis complexes en matière de développement dans un contexte national caractérisé par un développement humain élevé. Le PNUD collaborera avec les autorités publiques pour faciliter la coopération

Sud-Sud et la coopération triangulaire et envisagera les possibilités d'obtenir des fonds auprès d'autres sources pour mener des initiatives stratégiques, à la demande des pouvoirs publics.

40. Le PNUD a défini des risques potentiels et des hypothèses (politiques, socio-économiques et sanitaires) susceptibles d'avoir des incidences sur la mise en œuvre du programme. Dans le contexte d'une « coalition gouvernementale », les difficultés de négociation interne qui pourraient se poser au sein de la coalition ou du système politique pourraient avoir des répercussions sur les priorités définies dans le cadre du programme de pays. En outre, le ralentissement de l'économie, encore aggravé par les conséquences de la COVID-19, risque d'alourdir les contraintes financières et budgétaires et d'exacerber les tensions liées à la répartition des ressources. Dans ce contexte, le PNUD continuera de promouvoir le dialogue avec les partis politiques, le milieu universitaire, la société civile et le secteur privé pour débattre des réformes envisagées. Il continuera également à jouer le rôle d'intégrateur au sein de l'équipe de pays des Nations Unies, notamment dans le cadre du suivi de l'incidence socio-économique de la COVID-19, en apportant des contributions techniques aux fins de la conception de mesures publiques.

41. La COVID-19 offre l'occasion d'expérimenter et de tester de nouvelles solutions dans un contexte d'incertitude. Le ralentissement économique pose des difficultés qui ne peuvent être surmontées que par la mise en place de modèles de production et de consommation différents. Le choc subi par le secteur privé marque un moment décisif qui doit être le point de départ de la création de voies de coopération avec des nouveaux partenaires dans l'interface public-privé.

42. Compte tenu de la dynamique de la coalition au pouvoir, il convient de mettre en œuvre des mesures innovantes d'atténuation et de gestion des risques, notamment d'associer activement les principales parties prenantes en « travaillant à voix haute » pour parvenir à un consensus sur les priorités en matière de développement, et maintenir ce consensus.

43. Le PNUD assurera un suivi régulier de la situation politique et socio-économique et de la situation provoquée par la pandémie, comme prévu dans le cadre de son mécanisme de responsabilisation sur les normes environnementales et sociales. Il se servira du suivi des risques comme d'un outil d'alerte rapide, de gestion des risques et de prise de décisions.

IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme

44. Le contrôle de l'exécution et l'évaluation des interventions menées dans le cadre du programme de pays s'appuieront sur les critères stratégiques et les critères de qualité du PNUD relatifs à la gestion des programmes. Pour évaluer les progrès accomplis en vue de la réalisation des résultats et des objectifs de développement, le PNUD se servira du Cadre de résultats et d'allocation des ressources et des indicateurs pertinents du Plan-cadre de coopération et du descriptif du programme de pays. Chaque année, il recueillera des données sur les indicateurs et les mettra à jour dans une base de données relative au programme/projet. Il établira un rapport annuel à transmettre à ses homologues nationaux au cours de l'examen annuel du programme, et encouragera les partenaires d'exécution à utiliser les indicateurs de projet ventilés par sexe, âge, situation géographique et autres critères utiles.

45. Le suivi régulier des indicateurs de réalisation et des indicateurs de l'exécution des produits s'appuiera sur des sources de données fournies par l'Institut national de la statistique, des rapports et des bases de données de ministères et d'autres organismes compétents, des informations recueillies dans le cadre des projets et des

statistiques internationales. Le PNUD élargira ses partenariats avec des établissements universitaires, des institutions publiques et des organisations de la société civile pour contribuer à assurer – de concert avec le système des Nations Unies pour le développement – le suivi des réalisations et de l'exécution des produits en matière de développement.

46. Conformément au Plan-cadre de coopération et au plan d'évaluation du programme de pays, des évaluations seront effectuées, en collaboration avec les partenaires nationaux, le but étant de tirer des enseignements et d'acquérir des connaissances fondées sur des faits, qui permettront d'informer le PNUD au sujet des politiques publiques. Le PNUD aidera les institutions nationales à produire des informations pour renforcer leurs capacités de suivi et d'évaluation des politiques et envisagera d'autres approches innovantes dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques.

47. En collaboration avec le Bureau régional et ses homologues nationaux, le PNUD continuera de surveiller les incidences de la COVID-19 sur la situation socio-économique et de formuler des recommandations aux fins de la conception et de la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la pandémie.

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour l'Uruguay (2021-2025)

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Une économie qui innove, crée de l'emploi et garantit un développement durable ; objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15

RÉALISATION 1 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION FAISANT INTERVENIR LE PNUD. D'ici à 2025, l'Uruguay promeut une transition vers des systèmes de production et de consommation durables fondés sur l'innovation, les connaissances acquises, la science et la technologie, qui renforcent la résilience et l'égalité.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : 3. Renforcement de la résilience face aux chocs et aux crises

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DES DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en milliers de dollars des États-Unis)
Émissions de CO ₂ (Gg – gigagrammes) par unité du produit intérieur brut (PIB) Niveau de référence (2020) : 9,08 Niveau cible (2025) : 8,78 Source des données/fréquence de la collecte de données : système de suivi, de notification et de vérification des contributions déterminées au niveau national/biennale	Source des données : Ministère de l'environnement, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines, système de suivi, de notification et de vérification des contributions déterminées au niveau national, Service de suivi et d'évaluation, Institut national pour l'emploi et la formation professionnelle (INEFOP), Bureau du Coordonnateur résident, Direction de la planification, Université de la République.	Produit 1.1. Pratiques de production et de consommation durables instaurées pour créer des avantages concurrentiels, prévenir la détérioration de l'environnement, protéger les moyens de subsistance et créer des emplois verts et ouverts à tous. Indicateur 1.1.1. Nombre d'instruments ² (lois, plans et politiques nationales) promouvant des pratiques de production et de consommation durables Niveau de référence (2020) : 5 Niveau cible (2025) : 9	Agence uruguayenne de coopération internationale Ministère de l'environnement Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche Ministère du tourisme Ministère du travail et de la sécurité sociale Ministère de l'éducation et de la culture Système national d'urgence Organismes des Nations Unies Milieu universitaire Secteur privé Société civile Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'environnement mondial	Autre : 35 817
Dépenses en recherche et développement en proportion du PIB Niveau de référence (2018) : 0,45 % Niveau cible (2025) : 1 % Source des données/fréquence de la collecte de données : Agence nationale de recherche et d'innovation,	Fréquence de la collecte de données : annuelle	Produit 1.2. Mise en œuvre de mesures de gestion et de remise en état de l'environnement aux fins de l'amélioration des services écosystémiques et du renforcement de la résilience des territoires et des populations. Indicateur 1.2.1. Zone forestière naturelle totale (ha) Niveau de référence (2012) : 849 969 ha Niveau cible (2025) : 849 960 ha (sans conditionnalité) ; 892 458 ha (subordonné à l'obtention d'un financement externe)		
		Produit 1.3. Mise en œuvre de mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aux		

² Loi sur la gestion globale des déchets, loi sur l'eau et les terres à usage agricole, Plan environnemental national pour le développement durable, loi sur l'organisation territoriale et le développement durable, Politique énergétique nationale.

INDICATEURS DE RÉALISATION,
NIVEAUX DE RÉFÉRENCE
ET NIVEAUX CIBLES

SOURCE DES DONNÉES,
FRÉQUENCE DE LA COLLECTE
ET ENTITÉ RESPONSABLE

PRODUITS INDICATIFS
(indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)

PRINCIPAUX PARTENAIRES
OU CADRES DE PARTENARIAT

MONTANT INDICATIF
DES RESSOURCES, PAR
RÉALISATION (en milliers
de dollars des États-Unis)

Bureau de la planification et
du budget/annuelle

Taux d'informalité

Niveau de référence (2019) :
24,8

Niveau cible (2025) : 20

Source des données/
fréquence de la collecte de
données : Enquête sur les
ménages, Institut national de
la statistique/annuelle

**changements climatiques tenant compte des questions
de genre pour relever l'ambition climatique,
promouvoir un développement à faible émission de
carbone et une transition énergétique et favoriser la
résilience et l'inclusion.**

Indicateur 1.3.1. Nombre de plans et de stratégies
élaborés (contributions déterminées au niveau national,
stratégies à long terme, plans nationaux d'adaptation)
dont rendent compte les communications sur
l'adaptation et les communications nationales

Niveau de référence (2020) : 3

Niveau cible (2025) : 9

Indicateur 1.3.2. Nombre de véhicules électriques de
transport public mis en circulation

Niveau de référence (2020) : 60

Niveau cible (2025) : 315

**Produit 1.4. Meilleure couverture de politiques de
l'emploi qui permettent de réunir les conditions
nécessaires pour offrir des emplois de grande qualité au
moyen de stratégies de relèvement des compétences et
de recyclage professionnel et de partenariats public-
privé, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes.**

Indicateur 1.4.1. Nombre de personnes ayant participé
à un processus public de recyclage professionnel et
ayant décroché un emploi

Niveau de référence (2019) : 26 957

Niveau cible (2025) : 30 000

**Produit 1.5. L'écosystème national de l'innovation
permet de conclure des partenariats plus étroits et de
faire en sorte que les initiatives et les flux
d'investissement permettent la mise en œuvre de
solutions durables visant à reconstruire en mieux.**

Indicateur 1.5.1. Nombre d'instruments de
financement visant à piloter des programmes destinés à
mobiliser des possibilités de financement

Niveau de référence (2020) : 0

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DES DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en milliers de dollars des États-Unis)
--	--	---	---	---

Niveau cible (2025) : 2

Indicateur 1.5.2. Pourcentage de femmes sur le nombre total d'étudiants inscrits dans des filières scientifiques, technologiques, mathématiques, ou en ingénierie dans des universités publiques (ou dans toutes les universités si l'on dispose de données à ce sujet)

Niveau de référence (2018) : 44,1

Niveau cible (2025) : 50

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Un Gouvernement bien organisé, qui soit présent sur tout le territoire et qui rende des comptes à la population ; objectifs de développement durable n^{os} 1, 2, 3, 4, 5, 10, 16 et 17

RÉALISATION 2 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD. D'ici à 2025, l'Uruguay modernise les processus de gestion publique en opérant une décentralisation concrète et en favorisant une participation citoyenne, une meilleure application du principe de responsabilité et une plus grande transparence.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : 2. Accélération des transformations structurelles au service du développement durable

<p>Pourcentage de personnes soutenant la démocratie comme forme de gouvernance (variation) : a) s'accroît ; b) se stabilise ; c) décroît ; d) même tendance</p> <p>Niveau de référence (2018) : 61 %</p> <p>Niveau cible (2025) : a) augmentation</p> <p>Source des données/fréquence de la collecte de données : Latinobarómetro/ biennale.</p>	<p>Source des données : Bureau national de la fonction publique, Programme de développement et de gestion infranational, données publiques, rapport du Bureau national de la fonction publique sur les relations d'emploi avec l'État, Enquête sur les ménages, Institut national de la statistique, Institut pour les femmes (Inmujeres)/ PNUD.</p> <p>Fréquence de la collecte de données : annuelle pour tout et au moins une fois pour l'enquête sur les ménages.</p> <p>Bureau</p>	<p>Produit 2.1. La réforme du secteur public s'accompagne d'une restructuration organisationnelle, d'une amélioration des politiques de gestion humaine et de la création d'un système de mesures incitatives offrant des possibilités de carrière concurrentielles dans le secteur public, ce qui a pour effet d'instaurer une efficience adaptative et une gestion axée sur les résultats.</p> <p>Indicateur 2.1.1. Nombre de ministères participant aux processus de restructuration organisationnelle</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2025) : 8</p> <p>Indicateur 2.1.2. Le nouveau système de carrière encourage le renforcement des capacités dans le secteur public (oui/non)</p> <p>Niveau de référence (2020) : non</p> <p>Niveau cible (2025) : oui</p> <p>Indicateur 2.1.3. Mécanismes mis en place aux fins de l'évaluation périodique des différences de salaire dans le secteur public à barème et à grade égaux, et de</p>	<p>Agence uruguayenne de coopération internationale</p> <p>Bureau national de la fonction publique</p> <p>Bureau de la planification et du budget</p> <p>Ministères</p> <p>Entreprises publiques</p> <p>Milieu universitaire</p> <p>Banque interaméricaine de développement Organismes des Nations Unies</p>	<p>Autre : 39 803</p>
<p>Confiance dans les institutions (variation) : a) s'accroît ; b) se stabilise ; c) décroît ; d) même tendance</p> <p>Niveau de référence (2018) : Forces armées : 62 %</p> <p>Police : 59 %</p>				

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DES DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en milliers de dollars des États-Unis)
Institutions électorales : 47 % Appareil judiciaire : 39 % Gouvernement : 39 % Congrès : 33 % Partis politiques : 21 % Niveau cible (2025) toutes catégories : a) augmentation Source des données/ fréquence de la collecte de données : Latinobarómetro/ biennale.		<p data-bbox="793 285 1325 407">l'écart de rémunération des travailleurs qualifiés entre les secteurs public et privé Niveau de référence (2020) : non Niveau cible (2025) : oui</p> <p data-bbox="753 448 1314 610">Produit 2.2. Les autorités infranationales améliorent leurs capacités de planification, de coordination, d'intégration et de gestion du développement en établissant des liens concrets entre les zones urbaines, péri-urbaines et rurales, en améliorant les atouts locaux, et en innovant.</p> <p data-bbox="793 618 1325 764">Indicateur 2.2.1. Nombre de départements dotés d'un système d'information financière intégré contribuant à la planification stratégique Niveau de référence (2020) : 7 Niveau cible (2025) : 14</p> <p data-bbox="793 805 1325 1040">Indicateur 2.2.2. Nombre de plans de développement régional qui a) répondent à la dynamique démographique ; b) permettent d'assurer un développement territorial équilibré ; c) augmentent la marge de manœuvre locale en matière de politique budgétaire Niveau de référence (2020) : 2 Niveau cible (2025) : 4</p> <p data-bbox="753 1081 1325 1243">Produit 2.3. La participation civique et politique s'accroît du fait de l'amélioration de la qualité des lois, des initiatives de mobilisation visant à associer les femmes et les jeunes à des actions collectives, et de l'adoption de politiques permettant de gérer les bouleversements liés au numérique.</p> <p data-bbox="793 1252 1325 1412">Indicateur 2.3.1. La proportion de femmes occupant des fonctions publiques aux plans national et infranational, notamment dans l'exécutif, au Parlement et au sein des autorités infranationales : a) augmente nettement (+50 %) ; b) augmente légèrement (-50 %) ; c) diminue ; d) reste inchangée.</p>		

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DES DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en milliers de dollars des États-Unis)
		<p>Niveau de référence (2019) : Législateurs (dans les deux chambres) : H 69,4 % ; F 30,6 % ; Exécutif : H 63 % ; F 37 % ; autorités infranationales : H 62 % ; F 38 %</p> <p>Niveau cible (2025) : Augmentation, même légère, dans toutes les catégories</p>		
		<p>Produit 2.4. Les institutions publiques et privées promeuvent une stratégie d'intégration des questions de genre qui englobe de nouveaux objectifs comportant un cadre d'intersectionnalité qui tient compte de la pertinence des déséquilibres de pouvoir, des préjugés liés aux genres et du changement de culture.</p>		
		<p>Indicateur 2.4.1. Contribution du travail non rémunéré au produit intérieur brut</p> <p>Niveau de référence (2013) : 32 %</p> <p>Niveau cible (2020) : 25 %</p>		
		<p>Indicateur 2.4.2. Nombre d'institutions publiques qui appliquent le programme Label égalité des sexes</p> <p>Niveau de référence (2020) : 14</p> <p>Niveau cible (2025) : 20</p>		
		<p>Indicateur 2.4.3. Nombre d'entités privées qui mettent en œuvre la Stratégie pour l'égalité des sexes</p> <p>Niveau de référence (2020) : 0</p> <p>Niveau cible (2025) : 5</p>		

PRIORITÉ OU OBJECTIF DU PAYS : Des politiques publiques qui garantissent à tous une éducation, une protection sociale et des soins de santé de qualité ; objectifs de développement durable n^{os} 3, 4, 5, 6, 16 et 17

RÉALISATION 3 ÉNONCÉE DANS LE PLAN-CADRE DE COOPÉRATION (OU ÉQUIVALENT) FAISANT INTERVENIR LE PNUD. D'ici à 2025, l'Uruguay lance une nouvelle génération de modèles de gouvernance et d'architecture institutionnelle des politiques publiques pour favoriser la cohésion sociale, améliorer la protection sociale et promouvoir le bien-être multidimensionnel.

RÉALISATION CORRESPONDANTE DU PLAN STRATÉGIQUE : 1. Élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions

<p>Déficit quantitatif de logements</p> <p>Niveau de référence (2019) : 65 331</p>	<p>Source des données : Programme de valorisation des quartiers, Plan Juntos, Plan Nacional de Realojos,</p>	<p>Produit 3.1. Stratégie de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains au moyen de services de logement et de mobilité, et de services de base, notamment de mesures</p>	<p>Agence uruguayenne de coopération internationale</p> <p>Ministère du développement social</p>	<p>Autre : 55 405</p>
--	--	--	--	------------------------------

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DES DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en milliers de dollars des États-Unis)
Niveau cible (2025) : 40 000 Source des données/ fréquence de la collecte de données : Ministère du logement et de l'aménagement urbain/ annuelle	Canelones, Humano ; Latinobarómetro, Ministère des finances et des affaires économiques Ministère du logement et de l'aménagement urbain	d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des changements climatiques Indicateur 3.1.1. Nombre d'établissements informels Niveau de référence (2018) : 607 Niveau cible (2025) : 567	Ministère du travail et de la sécurité sociale Ministère de la défense nationale Ministère de l'éducation et de la culture	
Pourcentage de personnes qui ne craignent jamais d'être victimes de violence criminelle Niveau de référence (2018) : 20	Fréquence de la collecte de données : annuelle	Indicateur 3.1.2. Nombre de programmes de logement qui prévoient des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des changements climatiques au moyen de nouvelles typologies de logement ou de typologies existantes Niveau de référence (2019) : 0 Niveau cible (2025) : au moins un	Ministère de la santé Institut pour l'enfance et l'adolescence Institut national pour les femmes Institut national pour l'emploi et la formation professionnelle	
Niveau cible (2025) : 30 Source des données : Latinobarómetro ; fréquence de la collecte de données : annuelle.		Produit 3.2. Les politiques de sécurité englobent de nouveaux programmes – réglementation des armes et criminalité organisée – et reposent sur des approches innovantes et de nouvelles stratégies de suivi, mettant l'accent sur la violence fondée sur le genre et l'organisation communautaire.	Institut national pour la jeunesse Organismes des Nations Unies Milieu universitaire Société civile	
Résultat financier de la sécurité sociale/PIB Niveau de référence (2020) : -1 % Niveau cible (2025) : -1 % ou moins		Indicateur 3.2.1. Confiance dans les forces de l'ordre (en pourcentage) Niveau de référence (2018) : 59 Niveau cible (2025) : 65		
Source des données/ fréquence de la collecte de données : Ministère des finances et des affaires économiques/annuelle		Produit 3.3. La refonte du système de protection sociale repose sur une approche systémique, qui tient compte des inégalités entre les sexes et les générations et prévoit en particulier une réforme de la sécurité sociale.		
		Indicateur 3.3.1. Écart moyen entre la pension de retraite perçue par les femmes et celle perçue par les hommes Niveau de référence (2019) : 37 % Niveau cible (2024) : 30 %		
		Produit 3.4. Les politiques publiques comportent de nouveaux dispositifs d'application du principe de		

INDICATEURS DE RÉALISATION, NIVEAUX DE RÉFÉRENCE ET NIVEAUX CIBLES	SOURCE DES DONNÉES, FRÉQUENCE DE LA COLLECTE ET ENTITÉ RESPONSABLE	PRODUITS INDICATIFS (indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	PRINCIPAUX PARTENAIRES OU CADRES DE PARTENARIAT	MONTANT INDICATIF DES RESSOURCES, PAR RÉALISATION (en milliers de dollars des États-Unis)
		<p>responsabilité, le but étant de protéger les populations les plus défavorisées par la mise en œuvre de mesures intégrées et holistiques, notamment de solutions fondées sur la nature, favorisant l'autonomie, l'intégration et la participation au processus de décision et donnant effet à la non-discrimination.</p>		
		<p>Indicateur 3.4.1. Application de l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle aux échelons national et infranational Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : au moins une fois Source des données/fréquence de la collecte de données : PNUD/annuelle</p>		
		<p>Indicateur 3.4.2. Application de l'indice de bien-être multidimensionnel aux échelons national et infranational Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : au moins une fois Source des données/fréquence de la collecte de données : PNUD/annuelle</p>		
		<p>Indicateur 3.4.3. Nombre de rapports sur le respect de la législation sur l'action positive s'agissant des populations vulnérables (en particulier des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes, des personnes d'ascendance africaine et des personnes handicapées) Niveau de référence (2020) : 0 Niveau cible (2025) : 5 Source des données/fréquence de la collecte de données : PNUD/annuelle</p>		